Agrichim Bentazon

Irritant/
Sensibilisant

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8059/B
MATIÈRE ACTIVE : BENTAZONE
TENEUR : 480 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B

HERBICIDE POUR E.A. COMBATTRE LES ADVENTICES DICOTYLÉES ANNUELLES.

RISQUES PARTICULIERS
- Irritant pour les yeux. R36
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R43
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53

MESURES DE PRÉCAUTION
- Conserver hors de la portée des enfants. S2
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S13
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S20/21
- Ne pas respirer les aérosols. S23
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S26
- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S36/37
- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S35
- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité. S61

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

MODE D'EMPLOI
Agrichim Bentazon agit principalement par contact. Pour cette raison, il est important que les mauvaises herbes soient bien atteintes par le liquide de pulvérisation.
Le produit est efficace contre les adventices dicotylées annuelles et dès 2 ltr/ha aussi contre les composées, comme la matricaire camomille et le chrysanthème des moissons.
L'application doit être réalisée lorsque les adventices sont encore petites et en croissance active. Appliquer de préférence à une température entre 12°C et 20°C. Il est déconseillé de mélanger ce produit avec un insecticide. Pour toutes les cultures appliquer maximum 1 fois par année, à l'exception des haricots verts. Pour les haricots verts appliquer maximum 2 ltr/ha par an.

Pois
Dose: 2 ltr/ha, à appliquer en post-émergence, au stade 1 à 2 feuilles trifoliées (BBCH 11-12).

Haricots verts
Dose: 2 ltr/ha, à appliquer en post-émergence, au stade 1 à 3 feuilles trifoliées (BBCH 11-13), éventuellement fractionné.

Bégonias tubéreux
Dose: 0,72 ltr/ha traiter après la plantation.

Mais (sauf mais doux)
Pour combattre le souchet commestible. Dose: 1,4 ltr/ha, en 1 application au stade 3-6 feuilles (BBCH 13-16).

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 Telefax: 03-3150904
E-mail: info@agrichem.be Webpage: www.agrichem.info

Agrichim Bentazon (suite)

Irritant/
Sensibilisant

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8059/B
MATIÈRE ACTIVE : BENTAZONE
TENEUR : 480 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B

Culture de graminées (production de semences)
Dose: 3 ltr/ha, à appliquer au printemps, au moins 10 jours après la levée des graminées.

Oignons et échalotes et ail
Dose: 1,5 ltr/ha, à appliquer en post-émergence, lorsque les plantes ont atteint au moins 10 cm de hauteur. Appliquer sur une culture sèche et bien implantée, pulvériser avec beaucoup d'eau et à grosse gouttes.
Ce traitement doit être envisagé comme mesure d'urgence pouvant entraîner un risque de diminution de rendement.

Autres mentions
La dose agréée est la dose la plus faible qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des cas. Cette dose peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans des programmes de désherbage par mini-doses (programme FAR en betteraves). Lors de la réduction de la dose, il n'est pas autorisé d'augmenter le nombre maximal d'applications ni de réduire le délai avant récolte.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS

S'il y a présomption d'empoisonnement, avertir immédiatement un médecin et appeler le Centre Antipoisons (070 245 245).

Inhalation
Air frais, repos.
En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Ingestion
Rincer la bouche.
Faire boire de l'eau.
Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée.
Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau.
Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes.
Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés.
En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Projection dans les yeux.
Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes.
Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.
Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN
Prise en charge: traitement symptomatique.
Jusqu'à présent, surtout des données selon des expérimentations sur animaux étant disponibles et peu de cas chez l'homme n'ait été rapporté, il est conseillé **une observation en milieu hospitalier**.
Contacter le Centre Antipoisons pour plus d'information.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**

Agrichim Bentazon (suite)

Irritant/
Sensibilisant

NUMÉRO D'AGRÉATION : 8059/B
MATIÈRE ACTIVE : BENTAZONE
TENEUR : 480 G/L
TYPE DE FORMULATION : CONCENTRÉ SOLUBLE (SL)
CLASSE DE TOXICITÉ : B

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE TRAITEMENT
L'emballage vide de ce produit doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois agitations successives) ou par un système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'emballage ainsi rincé devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet. Diluer le surplus de traitement au moins 10 fois et les appliquer sur la parcelle déjà traitée suivant les prescriptions d'emploi. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fosses avec le produit ou l'emballage vide. L'emballage ne peut, en aucun cas, être réutilisé à d'autres fins.

CONSERVER À L'ABRI DU GEL.

NOTE:
Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant du transport, du stockage et de l'utilisation de nos produits.

Agricultural Chemicals nv/sa
Mgr. Eestermansstraat 23
2328 Meerle (Hoogstraten) - België
Telefoon: 03-3150876 **Telefax: 03-3150904**
E-mail: info@agrichem.be **Webpage: www.agrichem.info**